

Appel à voter CAPL TPC

Elections professionnelles 2018

Commission administrative paritaire locale (CAPL) des Techniciens paramédicaux civils (TPC)

6 décembre 2018

Depuis 2014, la *CFDT* a été leader dans la négociation du protocole parcours professionnel carrière rémunération (PPCR). Ce protocole a été signé le 30 septembre 2015 par la *CFDT* malgré l'opposition de 3 syndicats non signataires (CGT, FO et Solidaires) qui en réclament pourtant aujourd'hui l'application. Leur attitude a précarisé ce qui devait être un accord et a permis au gouvernement actuel de différer d'un an son application.

Le rendez-vous salarial du 18 juin dernier démontre que la *CFDT* a eu raison de signer ce protocole.

Dans ce contexte, la *CFDT* œuvre dans l'intérêt de tous les agents, et particulièrement pour les TPC.

La *CFDT*, lors de cette mandature au travers de PPCR, a obtenu notamment :

- ✓ Le rééchelonnement de la grille indiciaire.
- ✓ L'amélioration du déroulement de carrière par la suppression des RTS/MTS permettant une augmentation plus rapide du traitement indiciaire et un avancement d'échelon uniforme pour tous.

√ ...

La CFDT a franchi une étape, mais ce n'est pas suffisant... Nous revendiquons :

- ✓ La rémunération de début de carrière à 140% du SMIC
- ✓ La revalorisation pluriannuelle du point d'indice, par le biais de rendez-vous salariaux tous les trois ans avec une clause de revoyure annuelle.
- ✓ Une revalorisation annuelle de la prime de service.
- ✓ La reconnaissance des TPC en catégorie A qui s'appuie sur leur formation initiale, leur niveau de responsabilité et leur fonction d'encadrement et d'expertise au sein du ministère de la Défense.
- ✓ La mise en place de requalification de B en A dans la filière paramédicale et plus particulièrement en créant un corps d'ingénieur paramédical civil du ministère des Armées.
- ✓ Une augmentation significative des ratios promus/promouvables.
- ✓ La reconnaissance de la pénibilité liée aux multiples contraintes professionnelles qui doit être essentielle pour améliorer les conditions de travail de plus en plus dégradées.
- ✓ L'inscription en catégorie active de toutes les professions paramédicales.



Dans le cadre de la concertation « **Refonder le dialogue social avec les agents** », la **CFDT** réaffirme :

- Sa ferme opposition à la mise en place d'un ordre professionnel.
- Sa volonté d'un dialogue social de proximité encadré et amélioré.



CAP Locale des TPC

du CMG de St Germain en Laye

LA CFDT DEFENSE VOUS PRESENTE

Collège n°1

| Technicien paramédical civil de classe supérieure | | |
|---|-------------------------------|--|
| | | |
| Nom Prénom | Affectation | |
| LECUSSAN Christophe | HIA Percy - Clamart | |
| BRETEAU Laetitia | HIA Percy - Clamart | |
| BONNET Céline | HIA Percy - Clamart | |
| SOUPPLET AUDRAIN Virginie | HIA Clermont – Tonnerre Brest | |

Appel à voter CAPL TPC

Collège n° 2

| Technicien paramédical civil de classe normale | |
|--|---------------------|
| Nom Prénom | Affectation |
| LAUNAY Martial | HIA Percy - Clamart |
| GUILLOPE Anne-Cécile | HIA Percy - Clamart |
| PICHOT Audrey | HIA Percy - Clamart |
| PATOLE chrystelle | HIA Percy - Clamart |





Les candidates et les candidats CFDT sont des TPC comme vous.

Ils acceptent de vous représenter. Une fois élus, ils s'engagent à vous défendre collectivement et individuellement, à faire avancer les revendications propres aux TPC, dans le respect des valeurs CFDT.

Formés pour mener à bien leur mandat, ils restent en proximité de leurs collègues et de leurs préoccupations.

Les élus CFDT sont soutenus par l'ensemble du réseau CFDT Défense. Ils échangent avec leurs pairs, participent à l'élaboration et à l'évolution des revendications, partagent leurs pratiques et leurs expériences pour progresser collectivement.





Le 6 décembre 2018, en accordant votre confiance à la CFDT, vous optez pour un syndicalisme responsable, solidaire, d'action pour la défense des intérêts des agents. Un syndicalisme d'émancipation qui fait des agents, de vous, des acteurs de la qualité de vie au travail.